

A.S.M.J.K

Association Seine et Marnaise Jeet Kune Do Kali

Boite Postale 33

77482 PROVINS CEDEX

Tél : 06 19 68 25 25

e-mail : eric.garenne@free.fr

REGLEMENT INTERIEUR

ADMISSION DES MEMBRES DU CLUB

Seules sont admises les personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir régler la cotisation selon leurs formules,
- Avoir régler la licence,
- Avoir fourni le certificat médical,
- Avoir rendu le dossier dûment complété.

Chaque année, tout adhérent doit donner à l'Instructeur ou au bureau les documents requis avant la date indiquée par le bureau.

Tout changement de situation doit être communiqué au club dans les plus brefs délais.

Les cotisations doivent être réglées avant la date d'échéance (vu avec le Trésorier) selon les formules de paiements. En cas de manquement, les membres seront considérés comme démissionnaires.

COMPORTEMENT

Lorsque l'élève entre en cours, il se doit de mettre sa tenue et d'aider ses collègues à installer le matériel.

L'élève se doit de respecter le salut et de l'exécuter avec sérieux.

L'élève se doit de faire son échauffement avec sérieux pour **éviter toute blessure potentielle due à un mauvais échauffement.**

Lors de l'entraînement, l'élève se doit de respecter son collègue ainsi que dans les combats (contrôler ses coups).

Si une violence physique ou verbale est aperçue par l'Instructeur, l'adhérent sera expulsé du cours et la sanction sera étudiée par le conseil de discipline.

Le stretching doit être exécuté avec sérieux pour être efficace.

L'adhérent se doit de ranger le matériel à la fin des cours.

Tout manquement à ce comportement pourra aller jusqu'à la radiation définitive.

SANCTION ET RADIATION

Le conseil de discipline se compose de tous les membres du bureau et du Professeur Principal. Il devra obligatoirement être présidé par le Président.

Lorsqu'un adhérent doit passer au conseil de discipline, sa convocation lui sera envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Seuls les membres du bureau peuvent lever une sanction.

La sanction peut aller d'une exclusion temporaire à la radiation définitive des cours sans le remboursement des cotisations versées.

OBLIGATION

Les mineurs doivent être accompagnés d'au moins un des deux parents ou adultes responsables à l'entrée et sortie des cours.

Le port de bijoux est interdit pendant les cours.

Tout adhérent se doit de signer la feuille de présence avant le début de chaque cours.

Le port de tshirt noir de la fédération est obligatoire ainsi qu'un pantalon de jogging noir dès la première année.

De même, les bâtons de kali sont obligatoires à compter de la deuxième année de pratique.

Pour des raisons d'emploi du temps, l'enceinte du gymnase doit impérativement être libérée pour 22h00 au plus tard.

LICENCES

Tout pratiquant membre doit être détenteur d'une licence fédérale qui peut être exigée à tout moment.

La licence impose la remise d'un certificat médical constatant l'aptitude de l'intéressé à la pratique prévue et pour les mineurs non émancipés la présentation de l'autorisation de la personne exerçant sur eux l'autorité parentale.

La validité des licences pourra être constatée par toute personne officielle et sur présentation d'une pièce d'identité ou permis de conduire.

Pour les mineurs n'ayant pas de pièce d'identité, seul l'Instructeur se portera garant de l'identité du mineur.

Chaque année, le tarif de la licence sera revu et décidé par le bureau.

En cas de perte de la licence, un duplicata pourra être fourni sur demande de l'adhérent et aux frais de celui-ci.

PASSAGE DE GRADE

Pour se présenter au passage de grade, le candidat doit impérativement :

- 1) Etre à jour de ses cotisations.
- 2) Justifier de 4 ans de pratique (80h00) dans la discipline au sein du club.
- 3) Etre agé(e) au minimum de 18 ans à la date de passage du grade.
- 4) Avoir l'aval du Professeur Principal.
- 5) Pour le passage de grade, seule une demande orale est nécessaire auprès du Directeur Technique au plus tard début mai.

Présentation des différents passages de grade possible :

- 1) Initiateur Jun Fan Gung Fu (pour les pratiquants de Jun Fan Gung Fu).
- 2) Initiateur Kali (pour les pratiquants de Kali).
- 3) Initiateur Jeet Kune Do (pour les pratiquants des deux disciplines).

Les grades fournis par l' A.S.M.J.K ne sont valables qu'au sein de l'Association

Pour conserver son grade, l'élève doit effectuer les stages techniques organisés avec David Delannoy à Provins sauf cas exceptionnels.

DIVERS

L'A.S.M.J.K se décharge de toute responsabilité dans le cas où un élève autre que le Professeur Principal donnerait des cours particuliers de sa propre initiative.

Nom et Prénom :

Date :

Signature :

